

1665-2015 Le Trait-Carré de Charlesbourg a 350 ans

François Drouin

Numéro 123, 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/79600ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

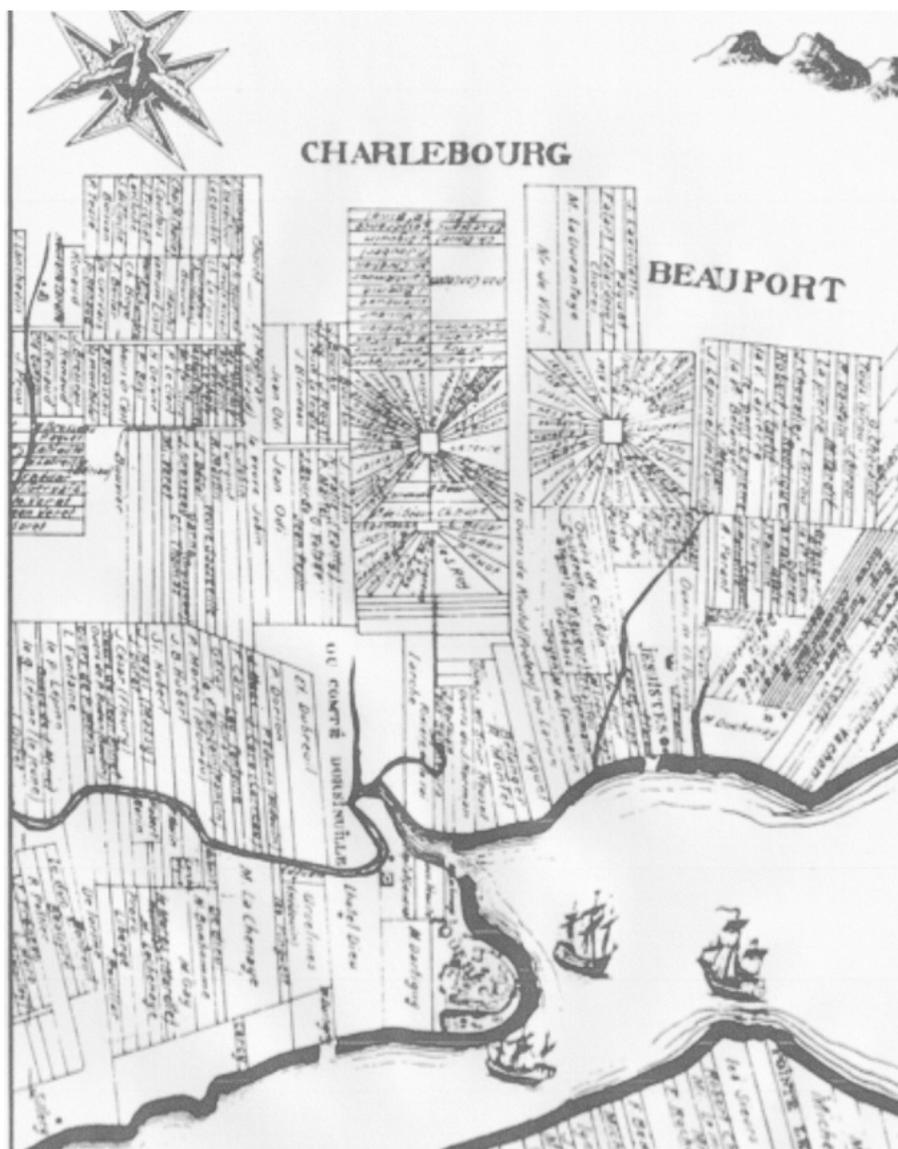
Citer cet article

Drouin, F. (2015). 1665-2015 : le Trait-Carré de Charlesbourg a 350 ans. *Cap-aux-Diamants*, (123), 51–52.

1665-2015

LE TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG A 350 ANS

L'histoire du Trait-Carré remonte à 1665. Les Jésuites sont alors propriétaires de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges depuis 1626. Le peuplement de leur fief tarde : il faut attendre l'arrêt royal de 1663 pour que les membres de la Compagnie de Jésus débentent leur travail. Cet arrêt de Louis XIV ordonne de regrouper les habitations en bourgs pour faciliter la défense de la colonie, pour centraliser les services et pour corriger l'étalement rural. Les Jésuites font alors défricher un carré d'environ neuf hectares avec au centre un espace réservé pour l'église, le presbytère et le cimetière. Ce noyau est entouré par un pâturage commun. Les censives de forme trapézoïdale sont concédées à la fin de février 1665 et rayonnent tout autour du carré. C'est la première utilisation du plan radial en Nouvelle-France au lieu-dit du Trait-Carré ou Charlesbourg. L'ensemble occupe une superficie de 25 hectares. À l'hiver 1665, peu après son arrivée, l'intendant Jean Talon entreprend d'établir trois bourgs sur les plateaux situés au nord de Québec. Cette initiative cause quelques frictions avec les Jésuites, toujours seigneurs du lieu. Les religieux sont bien propriétaires de ces terrains, mais Talon fait valoir la raison du bien commun qu'il oppose au bien particulier des Jésuites. Le ministre français Jean-Baptiste Colbert approuve le plan de Talon et les Jésuites, à leur corps défendant, doivent céder une partie de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Sur ces terres, Talon projette d'établir les villages de Bourg-Royal, de Bourg-la-Reine et de Bourg-Talon, toujours selon le plan en étoile mis en application initialement par les Jésuites à Charlesbourg. Seul le pre-



Le trait carré de Charlesbourg sur la carte de Gédéon de Catalogne de 1709.

mier plan de Bourg-royal est complètement réalisé. Au sud de Charlesbourg, le bourg de Petite-Auvergne est dessiné avec un demi-plan radial.

En créant ces « corps de communautés », l'intendant veut donner l'exemple d'habitations construites « de proche en proche ». Il répond ainsi aux instructions

de Colbert pour l'établissement de nouvelles familles dans la colonie et prépare l'immigration éventuelle des soldats français désireux de se fixer au pays. Si les Jésuites sont les premiers à concéder des terres selon le plan en étoile, Jean Talon en est ensuite le principal promoteur tant et si bien qu'un mythe tenace lui attri-



Le trait carré de Charlesbourg. Photographie Edward 1937 (Virtual museum.ca).

sœurs du Bon-Pasteur et le collège des Maristes sont érigés en 1883 et 1903, respectivement. Municipalité de village en 1914, Charlesbourg devient une cité en 1949. Malgré l'urbanisation de la seconde moitié du XX^e siècle, le plan radial et le tracé de la commune restent bien visibles dans le paysage. Cet espace d'une grande richesse historique et culturelle est reconnu comme site patrimonial en 1965. Puis, en janvier 2002, Charlesbourg est fusionnée à la Ville de Québec et en devient un des arrondissements.

Dès 2008, des organismes et des citoyens de Charlesbourg ont amorcé la réflexion sur les fêtes du 350^e anniversaire du premier Trait-Carré dont le souvenir reste bien vivant. Le plan radial utilisé par les Jésuites et repris par Jean Talon inspire le logo de ces fêtes et plusieurs conférences historiques figurent au programme des festivités pour souligner l'importance du Trait-Carré dans le patrimoine québécois.

François Droüin

bue la fondation du Trait-Carré. Ce plan, tout à fait nouveau, répond aux besoins de l'époque. Thomas Chapais écrira ensuite dans son *Histoire du Canada* : « Les terres étaient triangulaires et les habitations construites au sommet du triangle se trouvaient toutes groupées autour du carré ou du trait-carré où devait s'élever l'église ou la chapelle ». Sans réduire la superficie des terres, cette disposition rapprochait les habitants qui pouvaient ainsi mieux s'entraider. De plus, cette proximité du noyau villageois devait faciliter l'accès des colons au prêtre et au notaire. Cette planification reste cependant un cas isolé en Nouvelle-France et demeure une caractéristique de Charlesbourg. En 1693, la paroisse Saint-Charles-Borromée est érigée et, tout au long du XVIII^e siècle, le village sert de garde-manger à la région de Québec. Durant le siège de Québec en 1759, plusieurs familles de l'île d'Orléans s'y réfugient pour échapper aux troupes anglaises de James Wolfe. Le développement de Charlesbourg va s'accélérer au XIX^e siècle bien que son caractère agricole prédomine jusqu'au milieu du siècle suivant. Par contre, le noyau du village, le Trait-Carré, se densifie. De belles résidences, des ateliers

et des petits commerces s'implantent à travers les maisons de ferme. L'église actuelle est construite en 1830 et le nouveau presbytère en 1875. Le couvent des



Le trait carré de Charlesbourg aujourd'hui (Google Earth Map).